

Chapitre 5 : Louis IX, le roi « chrétien » au XIIIe siècle.

2. Le royaume de Louis IX

Louis IX met en place une organisation centralisée du royaume.

Son autorité s'étend à tout le pays et une nouvelle justice royale voit le jour. Il rédige des ordonnances (des décisions qui s'appliquent directement à tout le royaume).

Il cherche à imposer la religion chrétienne à tous et persécute les non-chrétiens. Il sera surnommé Saint-Louis.

Prends ton livre page 51.

Lis le A : Louis IX renforce le pouvoir royal

Regarde le document 1 : L'organisation du pouvoir royal sous Louis XI

L'administration centrale a un rôle de conseil auprès du roi. Elle gère les finances du royaume et reçoit les appels en justice.

Lis le B : Louis IX privilégie la religion chrétienne

Regarde le document 2 : Saint Louis rendant visite aux pauvres

Chose étonnante sur ce tableau, Saint Louis est représenté deux fois : une fois où il lave les pieds d'une aveugle, une autre où il est à l'écoute des pauvres.

Cette peinture date du 15^e siècle, elle a donc été réalisée longtemps après la mort du roi. Son but est de représenter la vie d'un saint, ici Louis IX.

Lis le C : Louis IX impose la justice royale

Regarde le document 4

La position (on dit posture plutôt ici) de Louis IX, le roi, traduit son autorité. Il est assis face aux autres personnages, regroupés debout. Même s'ils semblent discuter avec lui, c'est le roi qui décide : son doigt tendu vers le scripteur (celui qui écrit) indique que c'est lui qui dicte les ordonnances.